

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux et le onze du mois de mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1^{ère} adjointe), GONDEAU Stéphanie (3^{ème} adjointe), BRETON Jean-Jacques (4^{ème} adjoint), FONGY Carole, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre.

ABSENTS EXCUSES : Mme BELOT Stéphanie, Mrs DANIERE Sébastien, BUTTY Sylvain.

=====

Ordre du jour :

- Modification attribution aide en faveur de l'Ukraine,
- Validation proposition honoraires – extension salle des sports,
- Validation du plan de formation mutualisé (2022-2024) employés communaux,
- Annulation délibération vente chemin rural lieu-dit « Le Pilon »,
- Délibération nomination d'un nouveau membre au sein de la commission d'appels d'offres,
- Demande de subvention Micro-crèche « Bulles de Mômes »,
- Demande de subvention CPE (Ecole Publique).
- Versement d'une subvention pour le Troc de livres,
- Modification du bureau municipal,
- Approbation convention avec la communauté de communes pour la mise à disposition de locaux et entretien dans le cadre de l'accueil du centre de loisirs.
- Questions diverses

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents, présente les excuses de Mme BELOT Stéphanie, Mrs DANIERE Sébastien et BUTTY Sylvain.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation.

Désigne Madame FONGY Carole comme secrétaire de séance.

➤ AIDE EN FAVEUR DE L'UKRAINE – MODIFICATION DE DECISION

Une délibération avait été prise le 29 mars dernier pour apporter un concours financier d'un montant de 723 € pour l'aide aux populations d'Ukraine, aide qui devait être versée au CCAS de ROANNE. A ce jour, cette somme n'a pas encore été versée.

Monsieur le maire explique qu'aujourd'hui plusieurs communes voisines accueillent des familles ukrainiennes et rencontrent de difficultés financières pour leurs prises en charge.

Sur la commune d'ECOCHE une famille ukrainienne rencontre des problèmes de fonctionnement de leur véhicule : des garagistes locaux ont œuvré pour rapatrier le véhicule mais il a été constaté que le moteur est hors service : coût pour la fourniture d'un nouveau moteur d'occasion : environ 500 €.

Monsieur le maire propose que la commune pourrait plutôt aider les communes voisines et plus précisément prendre en charge l'achat du moteur pour le véhicule en lieu et place du versement prévu au CCAS de ROANNE.

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, l'achat d'un moteur pour le véhicule d'une famille ukrainienne installée sur la commune d'ECOCHE. **ANNULE** sa décision de verser la somme de 723 € au CCAS de ROANNE souhaitant financer des actions en faveur de familles ukrainiennes installées à proximité de notre commune.

Arrivée de Mr Mathieu DUPERRAY à 20 h 00.

➤ **VALIDATION PROPOSITION HONORAIRES MAITRISE ŒUVRE EXTENSION SALLE DES SPORTS**

Un courrier en recommandé avec AR a été adressé le 4 avril au bureau d'architectes HIATUS pour mettre fin aux missions de maîtrise d'œuvre qui leur avait été confiées.

Un nouveau maître d'œuvre a été contacté pour la poursuite du dossier, un devis nous a été adressé et s'élève à la somme de 5 300 € pour les missions suivantes :

- Rédaction du dossier de consultation des entreprises
- Assistance maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- Direction de l'exécution des ouvrages
- Assistanes aux opérations de réception

Le conseil municipal **APPROUVE** la proposition d'honoraires de Mr Franck LONGIN, maître d'œuvre.

➤ **VALIDATION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX**

La loi oblige les communes à établir un plan de formation pour leurs agents communaux. Ce plan de formation est établi pour 2 ans (2022-2024), il fixe les règles en termes de formations : formations obligatoires, formations de professionnalisation tout au cours de la carrière. Ce plan de formation doit répondre au développement des agents et des collectivités, et fixer les besoins en formations.

Le conseil municipal **VALIDE** le plan de formation valable de 2022 à 2024.

➤ **ANNULATION DELIBERATION EN VUE DE LA VENTE D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « Le Pilon »**

Une délibération avait été prise le 29 mars dernier pour procéder aux démarches nécessaires (enquête publique, bornage etc...) en vue de la vente d'une portion restant d'un chemin rural situé au lieu-dit « Le Pilon » au profit des riverains du chemin.

Ces derniers ne souhaitent pas donner suite au vu du coût que ces démarches engendrent.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la décision des administrés ne souhaitant pas poursuivre le projet. **ANNULE** la délibération n° 2022 03 0020 prise lors de la réunion du 29 mars dernier.

➤ **NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES.**

Lors de la dernière réunion il avait été décidé de nommer Sylvain BUTTY membre titulaire en remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire. Après vérification Mr BUTTY est déjà membre suppléant. Il est donc nécessaire de renommer un membre titulaire.

Après discussion, le conseil municipal **NOMME** Mr BUTTY Membre titulaire et Mme Valérie BUFFIN suppléante.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION CPE ECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le maire informe que 15 élèves de l'école publique partent en voyage scolaire à LYON (visites du musée des confluences, musée gallo-romain, croisière commentée avec les Bateaux Lyonnais). Coût total du voyage 1 984.32 €.

Les frais de transport déjà réglés par le conseil des parents d'élèves (CPE) de l'école publique Aquarelle s'élèvent à 307.40 € et seront pris en charge par la commune au titre de l'aide aux sorties scolaires.

Le CPE sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention de 92.60 € pour leur permettre de boucler leur budget.

Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention de 100 € au profit du CPE.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de verser une subvention de 100 € au profit du CPE de l'école publique aquarelle pour l'aide au voyage scolaire, de **REMBOURSER** les frais de transport avancés par le CPE pour un montant de 307.40 €, **PRECISE** que cette somme sera défalquée de l'aide attribuée au titre des « sorties scolaires ».

➤ **OCTROI D'UN BUDGET DE 100 EUROS AU PROFIT DU TROC DE LIVRES**

Afin de permettre au Troc de livres d'acquérir des ouvrages plus actuels, il est proposé par monsieur le maire de prévoir un budget de 100 € pour l'achat de livres récents plutôt dans le domaine « jeunesse ».

Le conseil municipal **ACCEPTE D'ALLOUER** la somme de 100 € pour l'achat de nouveaux livres.

➤ **MODIFICATION COMPOSITION BUREAU MUNICIPAL**

Monsieur le maire annonce que Mme Stéphanie GONDEAU, adjointe va s'absenter de la commune temporairement, pour une année sabbatique à compter de mi-juillet prochain.

En accord avec elle, un retrait de ses délégations et donc suspension des indemnités d'adjoint seront effectifs au 30 juin prochain.

Le poste qu'elle occupe notamment : gestion des affaires scolaires, cantine, personnel communal est important et ne peut rester vacant. Mme Carole FONGY accepte d'occuper cette fonction à compter du 1^{er} juillet 2022.

A 10 Voix Pour : Mme Carole FONGY est élue 3^e adjoint en remplacement de Mme Stéphanie GONDEAU jusqu'à son retour.

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE LEUR ENTRETIEN DANS LE CADRE DU CENTRE DE LOISIRS**

La convention passée avec la communauté de communes fixant les conditions de mise à disposition de locaux communaux est arrivée à échéance au 31 décembre 2021. Il est nécessaire de la renouveler pour 2 ans et pourra être prolongée ou modifiée par avenant dans la limite de 4 ans.

Sont mis à disposition : la salle des sports, la cantine, l'ex RAM, le city stade et la salle des fêtes (parties cuisine et bar uniquement) et seulement en cas d'intempéries. Si la salle des fêtes est louée, elle devra être libérée le jeudi à 13 h 30 pour qu'elle soit disponible le vendredi pour les locations.

L'indemnité versée par la communauté de Communes est 27 € par demi-journée d'utilisation uniquement en juillet, l'entretien est réalisé par notre employée communale le salaire et les charges sont intégralement remboursés par la communauté de Communes.

Le conseil municipal **APPROUVE** la nouvelle convention qui est valable du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demandes de subventions organismes extérieurs :

L'ARRAVEM : Association Région Roannaise Aide aux Victimes et Médiations œuvre pour toutes personnes, majeures ou mineures, qui sont ou qui estiment être victimes, d'une atteinte à leur personne ou à leurs biens.

L'ARSEP : Association française des sclérosés en plaques.

Le Conseil municipal ne donne pas de suite favorable à ces demandes.

- Permanences élections législatives des 12 et 19 juin :

Distribution à chacun des membres du conseil municipal des tours de permanences à assurer les 12 et 19 juin prochains de 8 h 00 à 18 h 00. Il est rappelé que le bureau de vote se tiendra salle de l'aquarium.

Un avis sera publié sur panneau Pocket et dans la presse pour informer la population.

- Schéma directeur d'assainissement :

Une présentation de ce dernier est prévue prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.